



Compte rendu de la réunion du Comité syndical du 17 03 2022 à Vittel

L'an 2022, le 17 mars à 17h30, les membres du comité syndical du PETR de la Plaine des Vosges, dûment convoqués par le Président du PETR de la Plaine des Vosges, Jean-Luc COUSOT, le 10 mars 2022, se sont réunis en mairie de Vittel.

Nombre de Délégués en exercice : 17 - Présents : 10 - Votants : 13

Pouvoir de Yves Séjourné à Jean-Luc Cousot.

Pouvoir de Luc Gerecke à Franck Perry.

Pouvoir de Dominique Collin à Daniel Thiriat

<u>Présents</u>: Mesdames BABOUHOT Nathalie, VIGNOLA Jacqueline, WILLEMIN Jenny, Messieurs LALLEMAND Michel, NOVIANT Patrice, THIRIAT Daniel, PERRY Franck, HURIOT Joris, MAILLARD Dominique, COUSOT Jean-Luc.

<u>Secrétaire de séance</u> : NOVIANT Patrice <u>Assistait à la séance</u> : FLESCH Megan

Excusés : SEJOURNE Yves, HUEL Jean-Luc, VAUBOURG Jean, LECLERC Simon, SAUVAGE Guy, EMERAUX Philippe.

Le Président constate que le quorum est atteint : 10 présents, et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour de cette séance sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (VOTE : unanimité);
- 1. Compte de gestion 2021;
- 2. Compte administratif 2021;
- 3. Affectations de résultats 2021
- 4. Budget primitif 2022:

Il est proposé au comité syndical de délibérer au sujet du budget primitif 2021 (voir annexe ci-jointe).

5. Questions et informations diverses :

1. CG 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.



Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- -approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2021 ;
- -précise que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. CA 2021

Le comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur PERRY Franck, le Président Jean-Luc COUSOT ayant quitté la salle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le Président, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une voix le Président étant sorti, adopte le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement:	
<u>Dépenses</u> :	
Prévu :	314 952,00 €
Réalisé :	209 492,89 €
Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes:	
Prévu :	538 607,73 €
Réalisé :	234 305,27 €
Reste à réaliser :	0,00 €
Investissement:	
Dépenses :	
Prévu :	108 143,00 €
Réalisé :	39 344,40 €
Reste à réaliser :	39 350,40 €
Recettes:	
Prévu :	108 143,00 €
Réalisé :	19 984,45 €
Reste à réaliser :	19 110,60 €
Résultat de clôture de l'exercice :	5 452,43 €
Fonctionnement :	24 812,38 €
Investissement :	-19 359,95 €
Reste à réaliser	-20 239,80 €
Résultat cumulé :	183 513,34 €
Résultat cumulé Fonctionnement	238 256,09 €
Résultat cumulé Investissement	-54 742,75 €

3. Affectations de résultats

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide d'affecter les résultats 2021 du budget principal en report au budget primitif principal 2022 :



		Dépenses	Recettes
Affectation of	:/ 1068		54 742,75 €
Report 002	F		183 513,34 €
Report 001		34 502,95 €	

Décide d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

4. BP 2022

Le président donne lecture au comité syndical du budget primitif 2022 du PETR, arrêté en dépense et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	86 853.35€	149 222.09€
Section de fonctionnement	393 662€	472 657.39€

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de fixer la cotisation pour l'année 2022 des communautés de communes membres du PETR à hauteur de 1,50 € par habitant, selon la répartition suivante :

	Population	Cotisations 2022
CC Ouest Vosgien	24 372	36 558 €
CC Mirecourt Dompaire	20 315	30 472,50 €
CC Terre d'eau	18 880	28 320 €
TOTAL	63 567	95 350,50 €

- décide d'approuver le budget primitif 2022 du PETR, tel qu'il est présenté par son Président, voté au niveau du chapitre dans les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

5. Questions diverses

Le Président présente le bilan des actions de la convention économie de proximité.

Le Président sollicite les membres du comité pour le vote de la subvention à l'association Ecoplaine. Le montant de 15 000€ est fixé conformément à la délibération du 17.02.2022

Le Président rappelle qu'un projet d'extension de la démarche d'économie industrielle et territoriale est en réflexion sur le périmètre de la Plaine des Vosges. Cette extension fait suite aux travaux entrepris par la CC Terre d'Eau et l'association Ecoplaine.

Le Président rappelle que lors de la séance du 17 février 2022, le comité syndical avait voté un avis favorable pour ce travail avec l'association Ecoplaine. Il rappelle que certains points étaient en suspend notamment la future gouvernance de l'association et la visibilité de ses comptes.

Le Président explique qu'une organisation et une gouvernance pérenne a été mise en place et que les comptes de l'association sont bons.

Il précise que l'association Ecoplaine pour l'EIT sera financé par l'ADEME et la Région Grand Est pour ce projet.

Le plan de financement annuel est le suivant :



Dépenses	Montants TTC (€)	Recettes	Montants TTC (€)
Frais salariaux animateur 3/4 ETP	43 800	Autofinancement	10 200
Apprenti 1/4 ETP	5450	ADEME-Région	46 000
Prestations externes	13 000	PETR	15 000
Matériel	2750		
Autres charges (frais de déplacement, organisation évenements)	5200		
TOTAL	70 200	TOTAL	70 200

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet EIT et d'émettre un avis favorable à sa réalisation sur la Plaine des Vosges :
- approuve la mise en œuvre d'une convention financière et de partenariat avec Ecoplaine révisable annuellement
- approuve l'attribution d'une subvention annuelle de maximum 15 000€ à l'association Ecoplaine sous réserve des dépenses effectuées et du bilan annuel de résultat de l'action
- approuve le plan de financement présenté
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président précise que ces informations seront transmises à la commission économie du PETR.

Une discussion sur le futur « schéma touristique » de la Plaine a eu lieu, le comité syndical approuve l'ajout d'une ligne budgétaire pour potentiellement financer ce projet. Il est rappelé par le Président que les tenants et aboutissants ne sont pas encore fixés et qu'une réunion de la commission tourisme aura lieu pour fixer ces points ensemble.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h30.

Jean-Luc COUSOT, Président